

L'EXPANSION DU SECTEUR INFORMEL ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN HAÏTI : OÙ EST LE PROBLÈME ?

Bénédique PAUL¹

Introduction

Dans la mesure où les pays qui se sont développés ont formalisé leurs échanges économiques de manière à les rendre impersonnels (Paul, 2011), la tertiarisation de l'économie haïtienne dans le sens d'un accroissement du volume des activités tertiaires informelles soulève un certain nombre de questions qui viennent enrichir le débat traditionnel sur la formalisation. L'enquête menée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI, 2010) vient confirmer les propos de Paul, Garrabé et Daméus (2010) sur la tertiarisation informelle de l'économie haïtienne, contrairement à beaucoup d'autres pays. Dès lors, le développement économique national que l'on souhaite fonder sur l'entrepreneuriat peut-il se contenter d'amplifier les activités informelles ? Dans le cadre de ce débat, il paraît opportun de répondre à des questions comme : Haïti est-il si mal pourvu en ressources autres qu'immatérielles pour se contenter de développer essentiellement le commerce informel ? L'activité entrepreneuriale ne doit-elle pas être fondée sur la production de richesses matérielles tangibles, en vue de satisfaire les besoins d'une population croissant à un rythme élevé ? Le débat dont il

1 Ingénieur agronome, docteur en économie (UEH, UniQ).

s'agit ici devrait être mené de manière objective au-delà de la vision romantique de la débrouillardise (système D).

La nécessité d'un volontarisme entrepreneurial et institutionnel

Le volontarisme entrepreneurial observé chez un grand nombre de personnes au sein de la population haïtienne, et pour lequel Paul (2012a) souhaite que l'État propose un soutien, constitue une bonne nouvelle pour le changement économique et social souhaité en Haïti. Cependant, le volontarisme entrepreneurial individuel (Bono, 2011) semble être condamné localement, à un développement de type « grappillage », comme disait Paul Moral de l'agriculture et du commerce en Haïti (Moral, 1961). Si bien que la valorisation des savoirs locaux mobilisés dans les activités économiques de type informel mérite une attention critique.

Dans l'agriculture haïtienne qui occupe une large part de la population rurale, la professionnalisation est extrêmement limitée et contribue à la faible compétitivité de la production agricole. Les savoirs locaux mobilisés dans l'agriculture ne permettent pas de la rendre suffisamment productive pour nourrir la population ni capable de faire face aux nouveaux défis liés à l'environnement. Ainsi, le paysan lui-même, dans certains cas, prend la décision de l'exode agricole et rural (Paul, 2008).

A défaut de migrer, les femmes longtemps adonnées aux travaux agricoles ont migré vers le secteur tertiaire, renforçant ainsi le poids des activités économiques informelles. En même temps, l'absence de financement agricole et l'expansion du micro financement des activités commerciales ont renforcé le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne (Paul, Daméus et Garrabé, 2010). Pourtant, non seulement il faut nourrir une population sans cesse croissante, en comparant les besoins aux productions, toute chose étant égales par ailleurs, il paraît clair que les savoirs locaux ont failli à permettre à la société haïtienne de s'adapter aux nouvelles mutations du monde. D'où le recours passif à la régulation naturelle, par les phénomènes malthusiens (émeute de la faim, catastrophes environnementales, etc.).

Au niveau macroéconomique, malgré l'expansion du nombre de personnes économiquement actives, Haïti collectionne les mauvais points dans les évaluations internationales. Même si les activités économiques informelles se multiplient – à cause du déficit d'innovation institutionnelle légale, des activités formelles s'informalisent – les indicateurs permettant d'apprécier le niveau de développement économique du pays ne sont pas fabriqués pour prendre en compte les données de l'informel. Dès lors, non seulement l'administration publique se trouve incapable de se financer, à cause du manque de recettes publiques, – ce qui renforce la dépendance face à l'aide internationale – mais aussi l'étiquette de pays pauvre, le fort taux de chômage et le haut niveau de perception de la corruption viennent renforcer le piège du sous-développement. Dans un tel contexte, il paraît difficile de penser qu'en 2030 Haïti sera un pays émergent sans une remise en cause des façons de faire.

Devant ce constat d'échec d'une grande partie des savoirs locaux, fondés sur une démarche d'adaptation en inadéquation avec l'hypermodernité actuelle et la globalisation internationale, il paraît urgent pour les décideurs aussi bien que la population elle-même si elle souhaite sortir des cycles de régulation essentiellement malthusienne de faire preuve d'innovation. Cette innovation peut être sociale, à la limite frugale en ce sens qu'il faut faire plus (production massive) avec moins (de ressources et de complexité) pour plus (de bouches à nourrir) ; mais elle doit être aussi technologique et institutionnelle. Il y a donc besoin pour cela d'entreprises de plus en plus formelles dans leur mode de management et dans leur rapport avec l'administration, innovantes et compétitives, de manière à répondre aux besoins changeants de la société. Il y a aussi nécessité pour l'administration de développer des mécanismes d'incitations et de régulation tout en s'assurant que les règles établies n'entravent pas le volontarisme entrepreneurial des individus (par exemple, le fait d'axer la politique sur la taxation sans apporter des facilités techniques, financières ou infrastructurelles aux entreprises taxées). La société elle-même peut faire preuve d'innovation institutionnelle

(Paul, 2012b), en établissant et en respectant collectivement des règles sur la base du volontarisme. Elinor Ostrom (1990), Prix Nobel d'économie en 2009, a démontré que les règles issues de la collectivité pouvaient être plus efficaces que les lois édictées par un Tiers institué (Legendre, 1994).

L'idée du volontarisme institutionnel que nous soutenons part d'un postulat simple : « il n'y a pas de société sans règle ». De ce fait, les règles sont fabriquées par les individus dans les organisations pour simplifier et formaliser les relations. Le développement économique, forcément inégal, du moins dans les premiers temps de l'évolution d'une société, est fondé sur la croissance économique soutenue et celle-ci est portée par des entreprises, en particulier des entreprises formelles. Dès lors, nous parvenons à l'idée que la mobilisation d'acquis sociaux et culturels, s'ils sont inadaptés au changement permanent de la matrice institutionnelle de l'évolution de la société, relève d'une vision romantique. Par exemple, l'idée que chaque entrepreneur fasse ses affaires en toute liberté sans reconnaître d'autorité et s'établisse là où il le souhaite relève d'une forme de libéralisme individuel caricatural. En effet, un tel comportement empêche un aménagement rationnel du territoire et renforce l'occurrence des catastrophes naturelles. De même, il fragilise l'organisation de l'économie réelle et empêche la garantie d'un minimum de qualité aux consommateurs, ce qui est susceptible de poser à moyen terme des problèmes de santé publique.

Par contre, certains savoirs locaux visant à simplifier la complexité de produits et services en vue de les adapter à une population peu éduquée et peu solvable peuvent être très utiles. Ils s'apparentent à l'innovation frugale (Bhatti, 2010) et devraient être valorisés, systématisés et vulgarisés. Encore faut-il s'assurer qu'il ne s'agit pas de niveler par le bas la société, à l'ère du développement accéléré des sociétés occidentalisantes.

Conclusion

Dans cet article, nous avons rappelé que le développement implique l'impersonnalisation des échanges économiques et l'adoption d'un minimum de règles (Paul, 2011). Aussi, le développement suppose-t-il l'expansion du secteur formel conséquemment à un recul du secteur informel. Autrement dit, le développement d'entreprises dites formelles paraît nécessaire pour soutenir une croissance économique capable de garantir la satisfaction des besoins et désirs de la population. À l'inverse, la pérennisation de certains savoirs locaux (comme les pratiques agricoles à risque dans les bassins versants et la persistance de l'abattis-brulis en agriculture de montagne qui aggravent les risques environnementaux) ne permet pas à la société de se reproduire, compte tenu de ses propres évolutions et des contraintes extérieures. Dans ce contexte, et c'est l'idée défendue dans l'article, il paraît difficile de vouloir fonder le développement économique d'Haïti sur des savoirs locaux débouchant sur l'expansion du secteur informel. A la limite, la valorisation des savoirs locaux, même si dans le cas d'Haïti ils relèvent essentiellement de production culturelle et artistique, devrait discriminer ce qui relève du conservatisme et de l'innovation frugale. Car il est peu réaliste de satisfaire les besoins de plus de dix millions de personnes en comptant sur le système « D » (Débrouillardise).

Bibliographie

- BHATI, Y. (2010), *What Is Frugal, What Is Innovation? Towards A Theory Of Frugal Innovation, Working Paper*, Said Business School and Green Templeton College.
- BONO, I. (2010), L'activisme associatif comme marché du travail : Normalisation sociale et politique par les « Activités génératrices de revenus » à El Hajeb, *Politique africaine*, vol. 4, n° 120, p. 25 à 44.
- IHSI (2010), *Enquête sur l'emploi et l'économie informelle*, Port-au-Prince, Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.
- LEGENDRE, P. (1994), *L'Amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique*, Paris, Éditions du Seuil.

- MORAL, P. (1961), *Le paysan haïtien (étude sur la vie rurale en Haïti)*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- Ostrom, E. (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.
- PAUL, B. (2012a), *Comment sortir Haïti de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale ? – Une proposition de stratégie basée sur l'entrepreneuriat innovant*, Haïti Perspectives, vol. 1, n° 1, pp. 37-43.
- _____. (2012b), *Le changement institutionnel en Haïti, les véritables enjeux*, Recherches, Études et Développement, vol. 5, n° 1, 27-33.
- _____. (2011), *Le capital institutionnel dans l'analyse du changement économique et social : Application au secteur de la micro finance en Haïti*, Thèse de Doctorat de l'Université Montpellier 1 (France) en cotutelle avec l'Université d'État d'Haïti, soutenue le 04 janvier 2011, 500 pages.
- _____. (2008), *Migration et pauvreté en Haïti : impacts économiques et sociaux des envois de fonds sur l'inégalité et la pauvreté ?* Communication à la Journée Thématique du Groupe d'Economie et Développement (GED), Université Bordeaux 4, le jeudi 16 octobre 2008.
- PAUL, B., DAMEUS, A. et GARRABE, M. (2010), « Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne », *Études caribéennes*, vol. 19, [en ligne], mis en ligne le 20 mai 2011, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/4728>.